



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL DE MARNE

ISSN 0980-7683

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

RECUEIL

DU 1 avril 2021

PREFET DU VAL-DE-MARNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Du 1 AVRIL 2021

SOMMAIRE

AUTRE SERVICE DE LA PREFECTURE

**DIRECTION REGIONALE ET
INTERDEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT
ET DE L'AMENAGEMENT D'ILE DE FRANCE**

Arrêté	Date	<u>INTITULÉ</u>	Page
2021 / 0274	31/03/2021	Abrogation de l'arrêté 2021-005 du 6 janvier 2021, valide jusqu'au 21 juillet 2022, portant modifications des conditions de circulation et de stationnement des véhicules sur la RD86, entre le n°33 et le 29, boulevard de Strasbourg à NOGENT-SUR-MARNE, pour des travaux dans le cadre d'une construction immobilière.	5

**DIRECTION REGIONALE ET
INTERDEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT ,
DE L'AMENAGEMENT ET DES TRANSPORTS
D'ILE DE FRANCE**

Arrêté	Date	<u>INTITULÉ</u>	Page
2021 / 0004	01/04/2021	portant délégation de signature à M. Pierre-Julien EYMARD, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'environnement, de l'aménagement et des transports, directeur de l'unité départementale du Val-de-Marne, en matière de fiscalité de l'urbanisme	7

**MINISTÈRE DE LA JUSTICE
DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES
PENITENCIAIRES**

Arrêté	Date	<u>INTITULÉ</u>	Page
2021/sans numéro	16/03/2021	Arrêté portant délégation de signature à Madame FORAS Madelyne	10
2021/ sans numéro	29/03/2021	Arrêté portant délégation de signature à Madame BARTHEL Laurence	12
2021/ sans numéro	29/03/2021	Arrêté portant délégation de signature à Monsieur BERNARD Julien	13
2021/ sans numéro	29/03/2021	Arrêté portant délégation de signature à Madame DOUECERET Emelyne	14
2021/ sans numéro	29/03/2021	Arrêté portant délégation de signature à Madame GEORGET Marion	15
2021/ sans numéro	29/03/2021	Arrêté portant délégation de signature à Monsieur DOMEZ Théo	16
2021/ sans numéro	29/03/2021	Arrêté portant délégation de signature à Madame LAARRAJI-RAYMOND Asmaa	17
2021/ sans numéro	29/03/2021	Arrêté portant délégation de signature à Monsieur LAURANDIN Christophe	18
2021/ sans numéro	29/03/2021	Arrêté portant délégation de signature à Madame MILAZZO Eva	19
2021/ sans numéro	29/03/2021	Arrêté portant délégation de signature à Madame PERLADE Victoire	20
2021/ sans numéro	29/03/2021	Arrêté portant délégation de signature à Madame PICOLET Annick	21
2021/ sans numéro	29/03/2021	Arrêté portant délégation de signature à Monsieur ROUSSEL Ghislain	22



Arrêté DRIEA-n°2021-0274

Abrogation de l'arrêté 2021-005 du 6 janvier 2021, valide jusqu'au 21 juillet 2022, portant modifications des conditions de circulation et de stationnement des véhicules sur la RD86, entre le n°33 et le 29, boulevard de Strasbourg à NOGENT-SUR-MARNE, pour des travaux dans le cadre d'une construction immobilière.

Le Préfet du Val-De-Marne

Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2521-1, L.2521-2, et L.2215-1 ;

Vu le code de justice administrative, notamment son article R.421-1 ;

Vu le code de la route, notamment son article L. 411-5, L.110-03, R.411-8-1;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L.131-4 ;

Vu le code de la voirie routière, notamment les articles L.115-1 et R.152-1 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 (modifié) relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2009-615 du 3 juin 2009 modifié, fixant la liste des routes à grande circulation;

Vu le décret du 10 février 2021 portant nomination de madame Sophie THIBAULT en qualité de préfète du Val-de-Marne (hors classe) ;

Vu l'ordonnance générale du 1er juin 1969 réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique toujours en vigueur dans le Val-de-Marne ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 (modifié) relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 7 juin 1977 et ses annexes

Vu l'arrêté ministériel du 9 avril 2018 portant nomination de Madame Emmanuelle GAY en qualité de directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France,

Vu l'arrêté préfectoral n°2021-674 du 1^{er} mars de la préfète du Val-de-Marne portant délégation de signature à Madame Emmanuelle GAY, directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France, en matière administrative ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2021-005 du 6 janvier 2021 portant modification des conditions de circulation et de stationnement des véhicules sur la RD86, entre le n°33 et le 29, boulevard de Strasbourg à Nogent sur Marne, pour des travaux dans le cadre d'une construction immobilière

Vu la décision DRIEA-IdF n° 2021-0187 du 09 mars 2021 de la directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France portant subdélégation de signature en matière administrative ;

Vu la note du 8 décembre 2020, de la ministre de la transition écologique et solidaire en charge des transports, fixant le calendrier des « jours hors chantiers » de l'année 2021 et le mois de janvier 2022 ;

Considérant que la RD86, à Nogent-sur-Marne, est classée dans la nomenclature des voies à grande circulation ;

Considérant le non-respect des conditions énumérées dans l'arrêté susvisé mettant en danger la sécurité des usagers et des agents appelés à intervenir ;

Sur proposition de la directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ;

ARRÊTE

Article 1

L'arrêté préfectoral n° 2021-005 signé le 6 janvier 2021 et valide jusqu'au 21 juillet 2022, portant modification des conditions de circulation et de stationnement des véhicules sur la RD86, entre le n°33 et le 29, boulevard de Strasbourg à Nogent-sur-Marne, **est abrogé, pour des raisons de sécurité, à compter du 31 mars 2021.**

Article 2

La secrétaire générale de la préfecture du Val-de-Marne ;
Le directeur territorial de la sécurité de proximité du Val-de-Marne ;
Le président du conseil départemental du Val-de-Marne ;
Le maire de Nogent-sur-Marne ;

Sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne et dont copie sera adressée au commandant de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris et au directeur du SAMU.

Fait à Paris, le 31 mars 2021

Pour la préfète du Val-de-Marne et par subdélégation,
La cheffe du bureau circulation routière
signé

Christèle COIFFARD



Décision DRIEAT-IDF-2021-0004

**portant délégation de signature à M. Pierre-Julien EYMARD,
directeur régional et interdépartemental adjoint de l'environnement, de
l'aménagement et des transports,
directeur de l'unité départementale du Val-de-Marne,
en matière de fiscalité de l'urbanisme**

La directrice régionale et interdépartementale
de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France

Vu le code général des impôts, notamment ses articles 317 A à 317 C de l'annexe II ;

Vu le livre des procédures fiscales, notamment son article L. 255-A ;

Vu le code du patrimoine, notamment ses articles L. 524-1 et suivants relatifs à la détermination de l'assiette et la liquidation de la redevance d'archéologie préventive ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 331-20 à L. 331-23, L. 520-10, L. 520-14, R. 331-9 à R. 331-14 et R. 620-1 ;

Vu l'arrêté interministériel du 12 mars 2021 portant nomination de Mme Emmanuelle GAY, directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports ;

Vu l'arrêté interministériel du 12 mars 2021 portant nomination M. Pierre-Julien EYMARD, en qualité de directeur régional et interdépartemental adjoint de l'environnement, de l'aménagement et des transports, directeur de l'unité départementale du Val-de-Marne ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à :

- M. Pierre-Julien EYMARD, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de directeur régional et interdépartemental adjoint de l'environnement, de l'aménagement et des transports, directeur de l'unité départementale du Val-de-Marne ;

- M. Jérôme WEYD, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, adjoint au directeur de l'unité départementale du Val-de-Marne ;
- M. Jean-Marie CHABANE, chef de mission dans les administrations relevant des ministres chargés de l'économie, de l'industrie, de l'emploi, du budget et des comptes publics, adjoint au directeur de l'unité départementale du Val-de-Marne ;
- Mme Suzanne LÉCROART, conseillère d'administration de l'écologie et de l'aménagement durable, responsable du service urbanisme et construction durable ;
- Mme Anne-Élisabeth SLAVOV, ingénieure divisionnaire de l'industrie et des mines, adjointe à la responsable du service urbanisme et construction durable ;
- Mme Nathalie MACHILLOT, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure, responsable du pôle en charge de la fiscalité de l'urbanisme,

à effet de signer, au nom de la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement, des transports d'Île-de-France, les actes, décisions et documents de toute nature en matière de détermination de l'assiette et de liquidation des contributions exigibles, ainsi que les réponses aux recours gracieux, hiérarchiques et contentieux formulés à l'encontre de ces mêmes actes, concernant :

- la redevance d'archéologie préventive ;
- la taxe locale d'équipement et les taxes assimilées ;
- la taxe d'aménagement ;
- le versement pour sous densité mentionnée à l'article L. 331-42 du code de l'urbanisme, dans sa version antérieure au 1^{er} janvier 2021 ;
- la taxe pour création de locaux à usage de bureaux, de locaux commerciaux et de locaux de stockage en région Île-de-France ;
- la redevance pour création de locaux à usage de bureau, de locaux commerciaux et de locaux de stockage en région Île-de-France, selon les articles L. 520-1 et suivants du code de l'urbanisme dans leur version antérieure au 1^{er} janvier 2016 ;
- le versement résultant du dépassement du plafond légal de densité, conformément aux articles R*. 333-1 à R. 333-33 du code l'urbanisme dans leur version antérieure au 7 janvier 2016.

Article 2

Délégation de signature est donnée à Mme Moumna BOUKAFFAL, adjointe administrative principale de 2^e classe, M. Jean-Bernard LAINEZ, adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, Mme Houria MABROUK, adjointe administrative principale de 1^{ère} classe, et Mme Ludivine PRINCIPE, adjointe administrative principale de 2^e classe, instructeurs fiscalité, à effet de signer les demandes de renseignements adressées aux redevables, les mises en demeure de déposer le formulaire de déclaration prévu à l'article L. 520-11 du code de l'urbanisme, ainsi que les demandes de justificatifs de toute nature, en application de l'article L. 10 du livre des procédures fiscales.

Article 3

La décision DRIEA IF n° 2020-0567 du 17 septembre 2020 portant délégation de signature à M. Pierre-Julien EYMARD, directeur de l'unité départementale du Val-de-Marne, en matière de fiscalité de l'urbanisme est abrogée.

Article 4

Le directeur de l'unité départementale du Val-de-Marne de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne.

Fait à Paris, le 1^{er} avril 2021

La directrice régionale et interdépartementales
de l'environnement, de l'aménagement
et des transports d'Île-de-France

signé

Emmanuelle GAY



**DIRECTION INTERREGIONALE
DES SERVICES PENITENTIAIRES DE PARIS**

SERVICE DU DROIT PENITENTIAIRE

Affaire suivie par N. Dupré

Tel : 01.88.28.70.00

SPD/ND/n° 2021-04

Arrêté portant délégation de signature

Renaud Seveyras, Directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris par intérim

Vu l'article 7 de la Loi 78-753 du 17 Juillet 1978,

Vu le Code de Procédure Pénale en son article R.57-6-23 qui précise « *que pour l'exercice des compétences définies par le présent code, le directeur interrégional des services pénitentiaires peut déléguer sa signature à un ou plusieurs fonctionnaires appartenant à un corps de catégorie A occupant un emploi au siège de la direction interrégionale* ».

Vu l'arrêté du garde des sceaux, Ministre de la justice du 8 Mars 2021 portant nomination de Monsieur Renaud Seveyras, en qualité de directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris par intérim, à compter du 8 Mars 2021.

Décide :

Article 1 : Qu'à compter de la publication du présent arrêté, **en cas d'absence ou d'empêchement**, délégation permanente de signature est donnée à **Madame FORAS Madelyne**, directrice des services pénitentiaires, adjointe au chef du département de la sécurité et de la détention, aux fins de :

- Décider d'affecter une personne détenue condamnée dans un établissement pour peines de la direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris, y compris de formuler les avis lorsque la décision relève du ministre de la justice sur la base des articles D76 et D80 du code de procédure pénale
- ordonner le transfèrement d'une personne détenue condamnée dans un établissement pour peines de la direction interrégionale de Paris (art D81 et D84 du CPP);
- décider du changement d'affectation d'une personne détenue condamnée incarcérée dans un établissement pour peines de la direction interrégionale de Paris et ordonner son transfèrement pour un autre établissement pour peines ou une maison d'arrêt du ressort (art D82 à D82-2 et D84 du CPP) ;
- décider et d'ordonner tout transfèrement utile à l'intérieur de la direction interrégionale de Paris concernant les personnes détenues condamnées relevant de la compétence régionale (articles D81 et D84 du CPP);
- décider et d'ordonner le transfèrement de toute personne détenue prévenue (après accord de l'autorité judiciaire compétente), au sein de la direction interrégionale de Paris (art R.57-8-7 du CPP);
- décider du placement provisoire des personnes détenues en unités pour détenus violents (article R.57-7-84-6 du CPP) ;
- décider des mesures de placement, de prolongation ou de fin de placement des personnes détenues en unités pour détenus violents (articles R.57-7-84-5 alinéa 5, article R.57-7-84-7 et article R.57-7-84-10 alinéa 2 du CPP) ;
- contrôler les décisions de classement au service général de personnes détenues, prévenues ou condamnées pour des affaires criminelles, et incarcérées en maison d'arrêt (note EMS n°110 du 2/7/2003 et note DR n°2037 du 16/3/2004);

DISP

Article 2 : le présent arrêté fait l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs des préfectures du Val de Marne, du Val d'Oise, de Seine Saint Denis, de Paris, de Seine et Marne, des Yvelines, de l'Essonne et des Hauts de Seine.

Fait à FRESNES, le 16 Mars 2021

Renaud Seveyras,

directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris par intérim

DISP

3, avenue de la Division Leclerc
B.P.103 – 94267 FRESNES Cedex
Téléphone : 01 88 28 70 00
Télécopie : 01 47 02 25 40



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ministère de la Justice

Direction interrégionale des services pénitentiaires de

CENTRE PÉNITENTIAIRE DE FRESNES

A Fresnes

Le 29 mars 2021

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R 57-7-97 du code de procédure pénale ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 11 juin 2019 nommant **Monsieur Jimmy DELLISTE** en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire de Fresnes.

Le chef de l'établissement du centre pénitentiaire de Fresnes

ARRÊTE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Mme Laurence BARTHEL, directrice des services pénitentiaires, au centre pénitentiaire de Fresnes, à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R 57-7-97 du code de procédure pénale.

Article 2 : Mme Laurence BARTHEL, assiste en tant que de besoin le chef de l'établissement du centre pénitentiaire de Fresnes dans les attributions pour lesquelles elle a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département du Val de Marne affiché au sein du centre pénitentiaire de Fresnes.

Fait à Fresnes

Le 29 mars 2021

Le chef d'établissement,

Jimmy DELLISTE



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ministère de la Justice

Direction interrégionale des services pénitentiaires de

**CENTRE PÉNITENTIAIRE DE FRESNES
A Fresnes
Le 29 mars 2021**

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R 57-7-97 du code de procédure pénale ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 11 juin 2019 nommant **Monsieur Jimmy DELLISTE** en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire de Fresnes.

Le chef de l'établissement du centre pénitentiaire de Fresnes

ARRÊTE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à M. Julien BERNARD, directeur des services pénitentiaires, au centre pénitentiaire de Fresnes, à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R 57-7-97 du code de procédure pénale.

Article 2 : M. Julien BERNARD, assiste en tant que de besoin le chef de l'établissement du centre pénitentiaire de Fresnes dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département du Val de Marne affiché au sein du centre pénitentiaire de Fresnes.

Fait à Fresnes
Le 29 mars 2021

Le chef d'établissement,

Jimmy DELLISTE



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ministère de la Justice

Direction interrégionale des services pénitentiaires de

CENTRE PÉNITENTIAIRE DE FRESNES

A Fresnes

Le 29 mars 2021

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R 57-7-97 du code de procédure pénale ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 11 juin 2019 nommant **Monsieur Jimmy DELLISTE** en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire de Fresnes.

Le chef de l'établissement du Centre pénitentiaire de Fresnes

ARRÊTE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Mme Émeline DOUCERET, directrice des services pénitentiaires, au centre pénitentiaire de Fresnes, à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R 57-7-97 du code de procédure pénale.

Article 2 : Mme Émeline DOUCERET, assiste en tant que de besoin le chef de l'établissement du centre pénitentiaire de Fresnes dans les attributions pour lesquelles elle a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département du Val de Marne affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Fresnes

Le 29 mars 2021

Le chef d'établissement,

Jimmy DELLISTE



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ministère de la Justice

Direction interrégionale des services pénitentiaires de

CENTRE PÉNITENTIAIRE DE FRESNES

A Fresnes

Le 29 mars 2021

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R 57-7-97 du code de procédure pénale ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 11 juin 2019 nommant **Monsieur Jimmy DELLISTE** en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire de Fresnes.

Le chef de l'établissement du Centre pénitentiaire de Fresnes

ARRÊTE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Mme Marion GEORGET, directrice des services pénitentiaires, au centre pénitentiaire de Fresnes, à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R 57-7-97 du code de procédure pénale.

Article 2 : Mme Marion GEORGET, assiste en tant que de besoin le chef de l'établissement du centre pénitentiaire de Fresnes dans les attributions pour lesquelles elle a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département du Val de Marne affiché au sein du centre pénitentiaire de Fresnes.

Fait à Fresnes

Le 29 mars 2021

Le chef d'établissement,

Jimmy DELLISTE



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ministère de la Justice

Direction interrégionale des services pénitentiaires de

CENTRE PÉNITENTIAIRE DE FRESNES

A Fresnes

Le 29 mars 2021

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R 57-7-97 du code de procédure pénale ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 11 juin 2019 nommant Monsieur **Jimmy DELLISTE** en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire de Fresnes.

Le chef de l'établissement du centre pénitentiaire de Fresnes

ARRÊTE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à M. Théo GOMEZ, directeur des services pénitentiaires, au centre pénitentiaire de Fresnes, à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R 57-7-97 du code de procédure pénale.

Article 2 : M. Théo GOMEZ, assiste en tant que de besoin le chef de l'établissement du centre pénitentiaire de Fresnes dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département du Val de Marne affiché au sein du centre pénitentiaire de Fresnes.

Fait à Fresnes

Le 29 mars 2021

Le chef d'établissement,

Jimmy DELLISTE



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ministère de la Justice

Direction interrégionale des services pénitentiaires de

CENTRE PÉNITENTIAIRE DE FRESNES

A Fresnes

Le 29 mars 2021

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R 57-7-97 du code de procédure pénale ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 11 juin 2019 nommant **Monsieur Jimmy DELLISTE** en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire de Fresnes.

Le chef de l'établissement du Centre pénitentiaire de Fresnes

ARRÊTE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Mme Asmaa LAARRAJI-RAYMOND, directrice des services pénitentiaires hors classe, adjointe au directeur du centre pénitentiaire de Fresnes, à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R 57-7-97 du code de procédure pénale.

Article 2 : Mme Asmaa LAARRAJI-RAYMOND, assiste en tant que de besoin le chef de l'établissement du centre pénitentiaire de Fresnes dans les attributions pour lesquelles elle a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département du Val de Marne affiché au sein du centre pénitentiaire de Fresnes.

Fait à Fresnes

Le 29 mars 2021

Le chef d'établissement,

Jimmy DELLISTE



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ministère de la Justice

Direction interrégionale des services pénitentiaires de

CENTRE PÉNITENTIAIRE DE FRESNES

A Fresnes

Le 29 mars 2021

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R 57-7-97 du code de procédure pénale ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 11 juin 2019 nommant **Monsieur Jimmy DELLISTE** en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire de Fresnes.

Le chef de l'établissement du centre pénitentiaire de Fresnes

ARRÊTE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à M. Christophe LAURANDIN, officier des services pénitentiaires, au centre pénitentiaire de Fresnes à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R 57-7-97 du code de procédure pénale.

Article 2 : M. Christophe LAURANDIN, assiste en tant que de besoin le chef de l'établissement du centre pénitentiaire de Fresnes dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} du présente arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département du Val de Marne affiché au sein du centre pénitentiaire de Fresnes.

Fait à Fresnes

Le 29 mars 2021

Le chef d'établissement,

Jimmy DELLISTE



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ministère de la Justice

Direction interrégionale des services pénitentiaires de

CENTRE PÉNITENTIAIRE DE FRESNES

A Fresnes

Le 29 mars 2021

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R 57-7-97 du code de procédure pénale ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 11 juin 2019 nommant **Monsieur Jimmy DELLISTE** en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire de Fresnes.

Le chef de l'établissement du centre pénitentiaire de Fresnes

ARRÊTE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Mme Éva MILAZZO, attachée d'administration au centre pénitentiaire de Fresnes, à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R 57-7-97 du code de procédure pénale.

Article 2 : Mme Éva MILAZZO, assiste en tant que de besoin le chef de l'établissement du centre pénitentiaire de Fresnes dans les attributions pour lesquelles elle a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département du Val de Marne affiché au sein du centre pénitentiaire de Fresnes

Fait à Fresnes

Le 29 mars 2021

Le chef d'établissement,

Jimmy DELLISTE



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ministère de la Justice

Direction interrégionale des services pénitentiaires de

CENTRE PÉNITENTIAIRE DE FRESNES

A Fresnes

Le 29 mars 2021

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R 57-7-97 du code de procédure pénale ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 11 juin 2019 nommant **Monsieur Jimmy DELLISTE** en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire de Fresnes.

Le chef de l'établissement du Centre pénitentiaire de Fresnes

ARRÊTE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Mme Victoire PERLADE, directrice des services pénitentiaires, au centre pénitentiaire de Fresnes, à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R 57-7-97 du code de procédure pénale.

Article 2 : Mme Victoire PERLADE, assiste en tant que de besoin le chef de l'établissement du centre pénitentiaire de Fresnes dans les attributions pour lesquelles elle a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département du Val de Marne affiché au sein du centre pénitentiaire de Fresnes.

Fait à Fresnes

Le 29 mars 2021

Le chef d'établissement,

Jimmy DELLISTE



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ministère de la Justice

Direction interrégionale des services pénitentiaires de

CENTRE PÉNITENTIAIRE DE FRESNES

A Fresnes

Le 29 mars 2021

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R 57-7-97 du code de procédure pénale ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 11 juin 2019 nommant **Monsieur Jimmy DELLISTE** en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire de Fresnes.

Le chef de l'établissement du centre pénitentiaire de Fresnes

ARRÊTE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Mme Annick PICOLLET, attachée d'administration au centre pénitentiaire de Fresnes, à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R 57-7-97 du code de procédure pénale.

Article 2 : Mme Annick PICOLLET, assiste en tant que de besoin le chef de l'établissement du centre pénitentiaire de Fresnes dans les attributions pour lesquelles elle a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département du Val de Marne affiché au sein du centre pénitentiaire de Fresnes

Fait à Fresnes

Le 29 mars 2021

Le chef d'établissement,

Jimmy DELLISTE



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ministère de la Justice

Direction interrégionale des services pénitentiaires de

CENTRE PÉNITENTIAIRE DE FRESNES

A Fresnes

Le 29 mars 2021

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R 57-7-97 du code de procédure pénale ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 11 juin 2019 nommant **Monsieur Jimmy DELLISTE** en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire de Fresnes.

Le chef de l'établissement du centre pénitentiaire de Fresnes

ARRÊTE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à M. Ghislain ROUSSEL, directeur des services pénitentiaires, au centre pénitentiaire de Fresnes à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R 57-7-97 du code de procédure pénale.

Article 2 : M. Ghislain ROUSSEL, assiste en tant que de besoin le chef de l'établissement du centre pénitentiaire de Fresnes dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} du présente arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département du Val de Marne affiché au sein du centre pénitentiaire de Fresnes.

Fait à Fresnes

Le 29 mars 2021

Le chef d'établissement,

Jimmy DELLISTE

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DE LA PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE**

POUR TOUTE CORRESPONDANCE, S'ADRESSER A :

**Monsieur le Préfet du Val-de-Marne
Direction des Ressources Humaines
et des Moyens**

**21-29 avenue du général de Gaulle
94038 CRETEIL Cedex**

Les actes originaux sont consultables en préfecture

Le Directeur de la Publication

Madame Mireille LARREDE

Secrétaire Générale de la Préfecture du Val-de-Marne

**Impression : service reprographie de la Préfecture
Publication Bi-Mensuelle**

Numéro commission paritaire 1192 AD